

PÖLL, Bernhard (1998): *Französisch außerhalb Frankreichs: Geschichte, Status und Profil regionaler und nationaler Varietäten*. Tübingen: Niemeyer. (Romanistische Arbeitshefte, 42). 141 p.

L'objectif de ce petit ouvrage est d'offrir aux étudiants germanophones une présentation synthétique du français hors de France, des points de vue historique, sociologique et linguis-

tique.⁵ Il est vrai qu'un tel ouvrage faisait défaut jusqu'à maintenant: comme l'auteur le signale dans son introduction, les articles du *Lexikon der Romanistischen Linguistik* consacrés aux français nationaux hors de France sont de qualité variable;⁶ on pourrait d'ailleurs ajouter qu'ils sont déjà dépassés par l'avancement des connaissances, ce domaine d'études ayant fait de remarquables progrès dans la dernière décennie. Malheureusement, l'ouvrage recensé n'est pas toujours à la hauteur de ses ambitions et accumule les erreurs factuelles, l'auteur n'ayant de toute évidence qu'une connaissance très superficielle de son vaste champ d'étude.

L'ouvrage présente d'abord les concepts de «Francophonie» et de «francophone» [5-8], de «français régional» [9-16], puis une typologie des diverses situations francophones dans le monde [17-22]. Il enchaîne avec la francophonie européenne (Suisse [23-37], Val d'Aoste [38-42], Belgique [43-55], Luxembourg [56-60]), nord-américaine (Québec [61-81]), reste du Canada [82-84], Louisiane [84-90], Nouvelle-Angleterre [91-93]) et africaine (Afrique noire [95-114], Maghreb [115-124]). Chacune de ces grandes subdivisions se termine par de petits exercices, bien conçus, qui invitent les étudiants à approfondir certains aspects du texte (il est par exemple suggéré de chercher l'étymologie du mot *romand* dans le *FEW* [37], où d'étudier certains aspects des lois d'aménagement linguistiques du Québec sur le serveur WWW du gouvernement québécois [93], etc.). Le livre se clôt par une bibliographie dont chaque subdivision se rapporte à un chapitre; son but n'est pas de guider les étudiants qui voudraient en savoir davantage, mais de faire connaître au lecteur les ouvrages sur lesquels l'auteur s'est basé pour la rédaction des chapitres respectifs. C'est ce qui explique que l'on trouve sous «4.1. Suisse romande» un titre aussi général que *La phonétique* de B. Malmberg (*Que sais-je*, 637), ce qui ne laisse pas d'étonner à première vue (jusqu'à ce qu'on lise la note 19). On regrettera que l'auteur ne fasse guère de renvois précis (sauf exception) dans le corps du chapitre, et laisse au lecteur le loisir de deviner à quelle source il emprunte telle ou telle information, rendant ainsi très malaisée une utilisation critique de son ouvrage (et donnant un très mauvais exemple à ses étudiants). On aimerait bien savoir, par exemple, d'où il tire une donnée aussi improbable que l'existence de l'antéposition de l'adjectif qualificatif en français québécois, sans valeur stylistique particulière, due à l'adstrat anglais; les exemples fournis, *un réputé ingénieur* et *le controversé débat* [14, 77], me semblent tout simplement impossibles en français québécois, qui est ma langue maternelle (à moins qu'ils ne proviennent de locuteurs soi-disant «bilingues» dont la compétence en français est largement insuffisante, ou d'un malheureux journaliste qui aura essayé, bien en vain, de «faire du style»).

On l'aura remarqué, le français des îles (La Réunion, l'Île Maurice, les Seychelles mais aussi Haïti, la Martinique et la Guadeloupe) n'a pas été pris en compte, l'auteur estimant que la population de ces territoires est dans sa grande majorité créolophone. A ce compte-là, on aurait aussi pu dire que le français de plusieurs pays d'Afrique noire ne mérite pas d'être considéré, puisque la plus grande partie de la population n'y parle que des langues africaines. En outre, la connaissance du français régional de ces îles ayant fait des progrès non négligeables ces dernières années,⁷ il aurait été bienvenu que l'on en tienne compte dans un ouvrage de synthèse comme celui-ci. Mada-

5. Parmi les ouvrages d'ensemble publiés en français et qui ont fait date dans cette discipline, on retiendra VALDMAN, Albert (1979) (éd.): *Le français hors de France: Créoles et français régionaux*, Paris: Champion, et ROBILLARD, D. de / BENIAMINO, M. (1993-1996) (éd.): *Le français dans l'espace francophone: Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*. Vol. 1 et 2. Paris: Champion.

6. Il est tout de même un peu exagéré de la part de l'auteur de ne pas citer la plupart d'entre eux en bibliographie; on cherchera en vain, par exemple, le nom d'Annegret Bollée. Les contributions de cette dernière, bien qu'imparfaites, ne sont cependant pas plus mauvaises que l'ouvrage recensé.

7. BENIAMINO, Michel (1996): *Le français de La Réunion: Inventaire des particularités lexicales*. Vanves: Edicef / Aupelf. ROBILLARD, Didier de (1993): *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice*. Vanves: Edicef / Aupelf. TELCHID, Sylviane (1997): *Dictionnaire du français régional des Antilles: Guadeloupe, Martinique*. Paris: Bonneton.

gascars⁸ et la Nouvelle-Calédonie⁹ manquent aussi à l'appel, tout comme Saint-Pierre et Miquelon¹⁰ (politiquement et ethniquement, ce dernier cas relève plutôt de l'étude des français régionaux de France, mais du point de vue géographique et surtout linguistique il appartient à la nébuleuse des français d'Amérique).

La section consacrée à la définition du français régional laisse à désirer. On y répète l'éternel credo selon lequel les particularités du français régional s'expliquent par la rencontre de la langue centrale d'une part et des patois et langues régionales d'autre part, ces derniers ayant bien sûr agi à titre de substrat. Cette conception aujourd'hui dépassée a fait l'objet de nombreuses critiques.¹¹ Le français régional est en fait du français tout court, et ses particularités s'expliquent le plus souvent par le dynamisme interne du système. Les patois ont été beaucoup plus influencés par le français que ce dernier ne l'a été par eux.

Les considérations de Léon Warnant sur le français régional,¹² reprises comme telles par l'auteur, auraient mérité une approche plus critique. L'*Oralité* n'est pas un critère pertinent; il est bien évident que les régionalismes se manifestent aussi à l'écrit, comme on peut le constater en lisant les milliers d'exemples, anciens et modernes, recueillis par les dictionnaires récents.¹³ Cette vieille opinion repose sur l'idée, implicite, que les locuteurs éviteraient consciemment d'utiliser des régionalismes à l'écrit, ces derniers ne pouvant être sentis que comme des écarts à la norme. Or, plusieurs d'entre eux sont de toute façon inconscients, ou jouissent d'une légitimité dans leur région d'origine, ou sont même indispensables pour des raisons référentielles ou expressives. Warnant nous apprend ensuite que les français régionaux seraient «marginiaux», c'est-à-dire qu'on les rencontrerait surtout à la périphérie du domaine francophone. Cette vision des choses fait l'impasse sur les nombreux cas d'isoglosses qui traversent la France du nord au sud ou de l'est à l'ouest, les types lexicaux se répartissant le territoire de façon complémentaire et la capitale se retrouvant un peu par hasard dans une aire ou dans l'autre.¹⁴ D'après Warnant toujours, les français régionaux seraient provinciaux, «weil sie nicht innovativ seien», c'est-à-dire qu'ils ne parviendraient pas à transmettre à la langue commune leurs innovations, si tant est qu'ils en ont. Cette affirmation est doublement fautive. Les français régionaux innoveraient et diffusent, en particulier ceux des grandes villes de province.¹⁵

8. BAVOUX, Claudine (1993): «Le problème de l'émergence d'une langue nationale dans une situation post-coloniale vu à travers le cas malgache». *Travaux et documents*, 3, octobre 1993. Université de la Réunion, Faculté des Lettres et des sciences humaines, p. 93-104 et «La structuration d'un domaine du lexique francophone malgache: exemple du lexique de la catégorisation sociale», *loc. cit.*, p. 105-134.

9. PAULEAU, Christine (1995): *Le français de Nouvelle-Calédonie: Contribution à un inventaire des particularités lexicales*. Vanves: Edicef / Aupelf.

10. BRASSEUR, Pierre / CHAUVEAU, Jean-Paul (1990): *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*. Tübingen: Niemeyer.

11. CHAMBON, Jean-Pierre (1997): «Les emprunts du français moderne aux dialectes ou patois: une illusion d'optique en lexicologie française historique?», dans *LALIES*. Actes des sessions de linguistique et de littérature 17 (Aussois, 2-7 septembre 1996). Paris: Presses de l'École Normale Supérieure, p. 33-53; du même auteur, *vid. encore* «Variétés géographiques du français et "substrat dialectal": L'exemple de Vinzelles (Puy-de-Dôme)». *Etudes sur les régionalismes du français, en Auvergne et ailleurs*. Paris: Klincksieck-CNRS (1999) p. 11-70 (Matériaux pour l'étude des régionalismes du français, 13).

12. Dans *Langue française* 18 (1973), p. 100-125.

13. Pour la France, cfr. RÉZEAU, Pierre (1999) (éd.). *Variétés géographiques du français de France aujourd'hui: Approche lexicographique*. Paris; Bruxelles: Duculot. Pour la Suisse, cfr. THIBAUT, André (1997): *Dictionnaire suisse romand*. Genève: Zoé. Pour le Québec, cfr. POIRIER, Cl. (1998) (éd.): *Dictionnaire historique du français québécois: Monographies lexicographiques de québécismes*. Sainte-Foy (Québec): Les Presses de l'Université Laval. Pour l'Acadie, cfr. CORMIER, Yves (1999): *Dictionnaire du français acadien*, Montréal: Fides.

14. C'est le cas du type *fayard/foyard*, qui occupe tout l'est galloroman, l'ouest étant pris en charge par le type *hêtre*. V. *Dictionnaire suisse romand* s.v., et l'article magistral de Jean-Pierre Chambon dans le futur *Dictionnaire des régionalismes de France* de l'INaLF.

15. V. BALDINGER, Kurt, «Les mots lyonnais et francoprovençaux en français», dans *TraLiLi* 4/1 (1966), p. 59-80.

Quelques remarques et corrections: p. 24, il faudrait préciser que le toponyme *Romandie* fait surtout partie de l'usage des Suisses alémaniques; les Suisses romands disent plus volontiers *Suisse romande*, p. 30: «Wenn im 19. Jahrhundert der patois von einer bestimmten Sprechergruppe aufgegeben wurde, trat an seine Stelle das im Umfeld schon existierende français régional; wird heute der Dialekt aufgegeben, ersetzt ihn eher das Standardfranzösische. Ein Nebeneinander von Dialekt und Regionalfranzösisch existiert kaum mehr.»¹⁶ Cette affirmation, plus ou moins inspirée d'un article de Voillat illustré par quelques cas lexicaux très précis, ne correspond pas du tout à la réalité. On voit mal comment les Valaisans des villages encore patoisants (on pense à Évòlène) pourraient par miracle parler un français complètement dépourvu de régionalismes alors qu'ils sont en contact suivi (presse, télévision, radio, armée, monde de l'enseignement, du commerce, etc.) avec leurs compatriotes genevois, vaudois ou neuchâtelois. C'est ainsi que l'on dira *pive* et non *pomme de pin* dans les communes valaisannes les plus reculées (et en dépit du fait que le mot patois exprimant ce concept appartient à un autre type lexical).¹⁷ Cette situation est facile à comprendre: ce sont les Suisses romands francisés qui ont appris le français aux patoisants, et non des instituteurs parisiens. Cette idée que le français «standard» puisse avoir été parachuté dans les villages patoisants est invraisemblable, p. 30: «Doch auch das Regionalfranzösisch ist rückläufig; von dem reichen Inventar, das W. Pierrehumbert in seinem «Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand» (1926) zusammengetragen hat, ist der überwiegende Teil bereits aus dem aktuellen Sprachgebrauch verschwunden.»¹⁸ Cette analyse est partielle: s'il y a des mots régionaux qui disparaissent, il y en a aussi bien sûr qui sont créés en permanence. On ne peut donc pas dire que le français régional soit en perte de vitesse; au contraire, il se renouvelle constamment,¹⁹ p. 30: l'opposition phonologique entre les phonèmes /e/ et /□/ en fin de mot n'a pas été abandonnée au XIX^e siècle en français standard (comme c'est le cas de l'opposition entre /-o/ et /-&/); elle est encore notée par les dictionnaires les plus récents (comme par ex. le Petit Robert). Cela dit, il est vrai qu'aujourd'hui elle est disparue de l'usage de plusieurs millions de Français mais se maintient parfaitement en Suisse (et au Canada), p. 30: «Schriftinduzierte Ausspracheunterschiede [...] treten im Bereich der Auslautkonsonanten auf [...], z. B. *alamanach* [sic] [-k].»²⁰ En fait, la situation inverse est plus fréquente en Suisse romande (cfr. *déficit* [defisi], *Francis* [frä-si], *district* [distri]), p. 31, la transcription phonétique d'un passage en français de Suisse romande rend l'article indéfini *un* par [ö], alors que cette variété de français perpétue la distinction entre [ö] et [ò]. En outre, l'affirmation selon laquelle la prononciation des mots *domicile* et *domaine* dans ce passage avec un accent d'intensité sur la première syllabe serait due à l'action du substrat francoprovençal reste à démontrer; les patois francoprovençaux sont-ils connus pour leur propension à accentuer systématiquement les mots polysyllabiques sur la première syllabe? n renvoi bibliographique aurait été bienvenu, p. 51: «Im Bereich des Lexikons [en Wallonie] ist auffällig, daß in größerem Ausmaß als z. B. in der Suisse romande substratunabhängige Charakteristika auftreten; regionale Lexeme sind vielfach panwallonisch, egal um welches Dialektgebiet es sich

16. «Lorsque, au XIX^e siècle, le patois était abandonné par un groupe de locuteurs donné, il était remplacé par le français régional déjà présent sur les lieux; si le patois est abandonné de nos jours, il est plutôt substitué par le français standard. Une cohabitation entre patois et français régional n'existe presque plus.»

17. Sur cette question, *vid.* KRISTOL, Andres: «Dialectes, français régional et «de référence»: une dynamique complexe», leçon inaugurale parue dans *Annales 1994-1995*. Université de Neuchâtel, p. 230-41.

18. «Mais le français régional est aussi en perte de vitesse; la plus grande partie des mots recensés par W. Pierrehumbert dans son riche *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand* (1926) est sortie de l'usage actuel.»

19. Sur cette question, *vid.* MANNO, Giuseppe: «La dérégionalisation du français régional de Suisse romande: une thèse à revoir?», communication présentée au XXIII^e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle. Lugano, 22-24 avril 1999 (à paraître dans les Actes).

20. «Des différences de prononciation dues à la graphie se présentent chez les consonnes finales, comme par ex. *alamanach* [sic] [-k].»

handelt.»²¹ Il se trouve qu'il y a en fait un très grand nombre de termes pan-romands en Suisse romande, qui n'ont rien à voir avec les substrats patois. Un coup d'œil à la nomenclature du *Dictionnaire suisse romand* suffit pour s'en convaincre, p. 72 sqq., il n'était vraiment pas nécessaire de présenter à des étudiants néophytes un ouvrage aussi définitivement mauvais que celui de Ph. Barbaud, *Le Choc des patois en Nouvelle-France*. Sa méthodologie étroitement arithmétique et complètement détachée de toute considération sociale est un véritable modèle de ce qu'il ne faut pas faire, et B. Pöll ne se montre pas assez critique dans sa présentation. Certaines de ses affirmations sont d'ailleurs surprenantes: «Und wenn schon die Mehrzahl der Kolonisten des Französischen mächtig war, ist kaum auszuschließen, daß diese Sprecher bilingual waren, also gleichzeitig auch und wahrscheinlich sogar hauptsächlich einen patois verwendeten.»²² [73]. Un tel bilinguisme serait pour le moins étonnant de la part des «Filles du Roy», ces orphelines parisiennes venues en grand nombre rétablir l'équilibre des sexes dans la jeune colonie (et transmettre à leurs enfants le français central). Il serait tout aussi étonnant de la part des élites de la colonie, et même des commerçants et artisans originaires des grandes villes de province, déjà passablement dédialectalisées au XVIII^e siècle (à tout le moins dans l'ouest du domaine d'oïl). Une des découvertes les plus intéressantes de la recherche récente concerne d'ailleurs l'énorme prestige dont devait jouir la norme propagée par les élites, à l'époque, dans la jeune colonie, au point d'éliminer des faits de prononciation qui devaient être courants dans tout le grand Ouest et même jusqu'aux portes de Paris.²³ C'est pourquoi l'affirmation suivante est tout aussi surprenante: «Die überwiegende Mehrzahl der Besonderheiten [de la phonétique et de la phonologie du français québécois] sind entweder Archaismen oder Verstärkungen von in den relevanten gallo-romanischen Dialekten vorkommenden Tendenzen.»²⁴ [74]. Il n'y a pas de dialecte galloroman qui soit pertinent dans l'histoire de la formation du système phonologique et phonétique du français québécois, à l'exception du français lui-même. Nous ne pouvons que renvoyer encore une fois aux travaux de Yves-Charles Morin (*vid.* note 19). Bien sûr, quelques mots isolés peuvent illustrer une phonétique d'origine patoise, mais ils ont le même statut en français québécois qu'un emprunt à l'anglais ou à une langue amérindienne: ce sont des corps étrangers qui ont été adaptés tant bien que mal au système de la langue. – La transcription phonétique des mots québécois est souvent fautive. Les voyelles fermées ne se relâchent qu'en syllabe tonique fermée, et non en syllabe prétonique ouverte; on aura donc, pour le mot *syndicat*, la prononciation [sɛ̃d₂ika], et non [sɛ̃d₁ika] (à remarquer, en outre, l'aperture de la voyelle nasale et le caractère postérieur de la voyelle finale); pour le mot *difficile*, la prononciation sera [d₂ifisil] et non [d₁ifisil] ([74-75]). Le nom *Baptiste* [74] se prononce bien sûr dans l'immense majorité des cas avec une simplification du groupe consonantique final (donc [baTI] et non [baTIst]). Pour illustrer la conservation en français québécois de consonnes finales «die in Frankreich bereits ab dem 13. Jhd. aus der Aussprache verschwinden»,²⁵ B. Pöll choisit le mot *but* (qui justement se prononce

21. «Dans le domaine du lexique [en Wallonie] on remarque que des particularismes indépendants du substrat dialectal apparaissent en plus grand nombre qu'en Suisse romande; des lexèmes régionaux sont souvent pan-wallons, peu importe la zone dialectale dont il s'agit.» Cette dernière phrase n'est d'ailleurs pas très logique: si un mot est pan-wallon, c'est qu'il est attesté, par définition, dans toutes les zones dialectales.

22. «Et même si la plupart des colons dominait le français, on ne peut guère exclure que ces locuteurs étaient bilingues, c'est-à-dire qu'ils employaient en même temps un patois, et même vraisemblablement le plus souvent.»

23. *Vid.* MORIN, Yves-Charles (1994): «Les sources historiques de la prononciation du français du Québec». MOUGEON, R. / BENIAK, É. (1994) (éd.): *Les origines du français québécois*. Sainte-Foy (Québec), p. 199-236 et «The origin and development of the pronunciation of French in Québec». NIELSE, H. F. / SCHÖSLER, L. (1996) (éd.): *Proceedings from the Second Rask Colloquium*. Odense University, p. 243-75.

24. «L'immense majorité des particularités [de la phonétique et de la phonologie du français québécois] sont soit des archaïsmes, soit des renforcements de tendances observées dans les dialectes galloromains pertinents.»

25. «qui, en France, ont déjà commencé à disparaître dès le XIII^e siècle.»

[byt] en France et [by] au Québec) et le mot *plus*, qui en France tout comme au Québec se prononce tantôt [plys], tantôt [ply], selon le sens et l'entourage phonétique (vid. par ex. le Petit Robert pour une description détaillée). Le mot *probable* se prononce [pRObab] et non [pRObab], *froid* peut se prononcer [fREt] ou [fRwa] mais jamais [fRw'']. Parler de maintien («Erhalt») du *a* postérieur ['] en l'illustrant par *ce temps-là* [...] est maladroit, l'adverbe *là* étant traditionnellement transcrit avec un *a* antérieur ([la]) en français standard. Le français québécois connaît une règle phonologique selon laquelle tous les /A/ en fin de mot deviennent postérieurs (cfr. *syndicat* ci-dessus).²⁶ Une prononciation [taR] pour *terre* [76] est improbable, ce mot ne fonctionnant pas comme les *viarge*, *ciarge*, *barcer*, *marde*, etc.; il entre plutôt dans la catégorie des voyelles longues qui diphtonguent devant *-r* final (donc [tajR], [taeR], etc.). On relève également des erreurs dans les domaines de la morphologie et de la syntaxe. Les énoncés *Quel jour c'est-[Ti]?* et *Où c'est-[Ti] que tu vas?* [76] sont tout simplement impossibles en français québécois, où l'on aurait respectivement *Quel jour que c'est?* et *Où c'est que tu vas?* Quant à la forme *il se taise* [76], elle est improbable: on ne relève dans les sources que l'impératif *taise-toi* (et encore, chez des informateurs ruraux et âgés). L'emploi de *que* pour *qui*, exceptionnellement référencé cette fois-ci (Offroy 1975, dans TraLiQ 1, 257-321; contribution très faible et sans postérité scientifique), s'avère n'être après vérification qu'un malheureux hapax tiré d'un article de presse, qu'une étudiante inexpérimentée n'a pas su reconnaître comme ce qu'il était, c'est-à-dire une coquille. Dans la langue parlée, personne ne confond *que* avec *qui*. «Die Anglophobie der Québécois hat dazu geführt, daß Anglizismen, die in Frankreich einen festen Platz im Wortschatz haben, durch genuin französische Bildungen ersetzt werden [...]»²⁷ [79]. Il s'agit là d'une interprétation et non d'un fait établi. D'abord, «ersetzt werden» («ont été remplacés») fait problème. Cela sous-entend que l'on aurait d'abord employé le mot anglais, tout comme en France, pour ensuite le remplacer par un équivalent français. Il est plus probable que les locuteurs aient spontanément employé une création française dès le début pour rendre le mot anglais. N'ayant pas du tout l'habitude d'employer le mot anglais, ils sont d'autant plus surpris de l'entendre dans la bouche des Français, et leur réaction est peut-être alors plus francophobe qu'anglophobe... Il est vrai que les Québécois emploient parfois des mots de formation française là où les Français utilisent un emprunt à l'anglais (B. Pöll a raison de citer les *entrevue*, *magasiner*, *fin de semaine* et autres *arrêt*), mais de là à dire que la création et l'emploi de ces mots s'explique par l'anglophobie, il y a un pas. D'une part, personne ne penserait à taxer les hispanophones d'anglophobie pour avoir créé *fin de semana* et *entrevista*; d'autre part, les Québécois utilisent de toute façon des centaines de mots anglais, les anglophobes autant que les autres. Le fait que les anglicismes des Français ne coïncident pas toujours avec ceux des Québécois est sans doute souvent dû au simple hasard; puisqu'on a connu naguère *la choppe* pour «l'usine, l'atelier, la boutique», de l'anglais *shop* (cfr. *Glossaire du parler français au Canada*, 1930), on aurait tout aussi bien pu avoir *shopping*, p. 83, «Archaïsmen bzw. Dialektalismen sind z.B. *châssis* "fenêtre" (dial.) [...]»²⁸ On ne voit pas très bien pourquoi une aussi banale métonymie doit automatiquement être interprétée comme un exemple de dialectalisme (malgré le type picard *cassis* "fenêtre", vid. FEW 2, 311a, CAPSA I 1 b □). Cette métonymie s'observe également en français central: cfr. mfr. frm. *chassis* "fenêtre en toile ou en papier huilé" (dp. Ol de Serres, vid. FEW ibid.), p. 83, «Besonders auffallend sind im Bereich der Phonetik [de l'acadien] - die Palatalisierung von [k, g] und [t, d] vor vorderen geschlossenen Vokalen und Halbvokalen [...]»²⁹ En fait, si les quatre sons peuvent se palataliser devant semi-voyelle,

26. A quelques rares exceptions près (*papa*, *caca*, l'enclitique *la*, et la terminaison *-oi* (quand elle ne se prononce pas [we]).

27. «L'anglophobie des Québécois a eu pour conséquence que certains anglicismes bien ancrés dans l'usage en France aient été remplacés par des formations purement françaises.»

28. «Comme exemples d'archaïsmes et de dialectalismes, on relève par exemple *châssis* "fenêtre" (dial.) [...]»

29. «Particulièrement remarquable dans le domaine de la phonétique [de l'acadien], la palatalisation de [k, g] et [t, d] devant voyelle antérieure fermée et semi-voyelle.»

seules les articulations vélaires [k, g] peuvent se palataliser devant voyelle (et encore, cette prononciation tend à devenir marginale); les dentales [t, d] se prononcent comme de simples occlusives, ce qui permet de différencier automatiquement un Québécois d'un Acadien. C'est ainsi que ce dernier dira *acadien* [akadzē], mais *Acadie* [akadi] (et le Québécois [akadzjē] et [akadzjɪ]), p. 89, «Bei den Vokalöffnung und Assibilierungen wird besonders deutlich, daß das Cajun vom français acadien abstammt: *tu* [Ty], *moitié* [mOtSe], [...]»³⁰ Comme nous venons de le dire, en acadien (ou en tous cas dans l'immense majorité des variétés dialectales d'acadien) *tu* se prononce [ty] et non [Ty] (l'assibilation étant typiquement québécoise).

De petits ouvrages lexicographiques à la méthodologie amateuriste, comme celui de Georges Arès (*Parler suisse, parler français*) ou de Georges Lebouc (*Le belge dans tous ses états*) ne méritaient pas de figurer dans la bibliographie; en revanche, on regrette l'absence de la thèse de Jacques Pohl (*Témoignages sur le lexique des parlers français de Belgique*, thèse de doctorat non publiée, 16 tomes, Bruxelles, 1950), et d'un ouvrage qui a fait date en lexicographie différentielle francophone, le fameux *Dictionnaire du français québécois* (Volume de présentation publié sous la direction de Claude Poirier, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1985).³¹ Le nom de Claude Poirier, directeur du *Trésor de la langue française au Québec*, aurait d'ailleurs pu apparaître plus souvent dans la section consacrée au français québécois, son autorité scientifique étant tout de même plus reconnue que celle de chercheurs de troisième ordre comme Philippe Barbaud, Annette Paquot ou Lionel Meney. Quant au livre *Le français dans tous les sens* d'Henriette Walter, malheureusement devenu succès de librairie, il comporte de si nombreuses erreurs qu'il faudrait le déconseiller systématiquement aux étudiants.

En somme, cet ouvrage de Bernhard Pöll est très perfectible,³² et son auteur aurait beaucoup gagné à faire relire son manuscrit par des spécialistes de chaque domaine. C'est une entreprise périlleuse que de vouloir vulgariser une matière très vaste que l'on ne domine pas vraiment. Le résultat n'est pas tellement meilleur que les articles du *Lexikon* critiqués dans l'introduction,³³ et l'on conseillera aux étudiants de lire plutôt des approches moins générales et portant sur un seul sous-ensemble de la francophonie à la fois, écrites par des auteurs reconnus comme spécialistes dans leur domaine.

ANDRÉ THIBAUT
Basel